



AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

AGENCE DE SANTE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

Hôpital de Sia - BP 4G – 98600 UVEA

Tél : +681.72.07.00

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement et en accès direct à l'adresse suivante:

<http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Organisation des évacuations sanitaires au départ et à destination de Wallis et Futuna, avec gestion des transports, du suivi du dossier individualisé et parcours de soins du patient.

Référence : 2024-ADSWF-04

II.2 Type de marché : Marché public de services.

II.3 Codes CPV Principaux :

Code CPV	Objet
60443000-5	Service de secours aérien
60443100-8	Services aéronavals de sauvetage
85100000-0	Services de santé

II.4 Lieux d'exécutions : Territoire de Wallis et Futuna

II.5 Informations sur les lots : L'objet du contrat comporte un lot unique : la dévolution en lots séparés est de nature, dans le cas particulier, à restreindre la concurrence.

II.6 Critères d'attribution

Valeur technique : 60 points

Critère Prix : 40 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités de financement

Le règlement des comptes est décrit à l'article 6 « modalités de paiement » du cahier des clauses administratives et particulières (CCAP). Application du CCAG-FCS.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure : Le présent marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique 2019. Il suit les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-14 relatif aux accords-cadres et marchés à bons de commandes.

III.2 Date limite de réception des offres : **25 FEVRIER 2025 à 11h30 (heure de Wallis)**

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R :
Agence de Santé du Territoire des îles Wallis et Futuna
Hôpital de Sia – Direction
BP 4G – Mata'Utu
98600 UVEA – Pacifique Sud

- Soit transmission électronique – offres dématérialisées

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Agence de Santé sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée. Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif. Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie

BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 10 janvier 2024